



Métropole
Rouen Normandie

Mardi 12 novembre 2024

Conseil métropolitain du 12 novembre 2024

« Orientations Budgétaires 2025 : le gouvernement assomme les collectivités,
au détriment du service public et de l'économie locale »

Sommaire

| | |
|---|------------------|
| <u>ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 : LE GOUVERNEMENT ASSOMME LES COLLECTIVITES, AU DETRIMENT DU SERVICE PUBLIC ET DE L'ECONOMIE LOCALE</u> | <u>3</u> |
| <u>RESILIENCE FACE AUX RISQUES : LA METROPOLE S'ENGAGE POUR LE DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE MINI-STATIONS METEOROLOGIQUES</u> | <u>6</u> |
| <u>FONDS AIR BOIS : LA METROPOLE DEPLOIE UNE CHARTE DE BONNE PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR RENFORCER SON DISPOSITIF.....</u> | <u>7</u> |
| <u>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE : LA METROPOLE ENGAGE 70 000 EUROS POUR LA CREATION D'UN DEPARTEMENT D'ODONTOLOGIE.....</u> | <u>9</u> |
| <u>CAMPUS DE L'INSA : LA METROPOLE S'ENGAGE A HAUTEUR DE 3 000 000 D'€ POUR LA REQUALIFICATION DU BATIMENT MAGELLAN</u> | <u>10</u> |
| <u>LA METROPOLE DEPLOIE 15 000 000 D'€ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE SUR LE CAMPUS DE MONT-SAINT-AIGNAN</u> | <u>11</u> |
| <u>LA METROPOLE ENGAGE PRES DE 4 MILLIONS D'€ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE SUR LE CAMPUS SANTE.....</u> | <u>12</u> |
| <u>SPORT & HANDICAP : SOUTIEN A PAGAIES EN SEINE & AU CLUB DE VOILE DE ST-AUBIN- LES-ELBEUF</u> | <u>13</u> |
| <u>TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE : UN SOUTIEN EXEMPLAIRE AUX ENTREPRISES A BUT D'EMPLOI DE DARNETAL ET PETIT-COURONNE.....</u> | <u>14</u> |
| <u>SOLIDARITE INTERCOMMUNALE : LA METROPOLE ACCOMPAGNE FINANCIEREMENT LES PROJETS PORTES PAR LES COMMUNES EN ENGAGEANT PLUS DE 400 000 EUROS</u> | <u>15</u> |

Conseil métropolitain du 12 novembre 2024

« Orientations Budgétaires 2025 : le gouvernement assomme les collectivités, au détriment du service public et de l'économie locale »

Les élus de la Métropole Rouen Normandie se réunissent ce mardi 12 novembre pour le Conseil Métropolitain, notamment marqué par le débat d'orientations budgétaires en vue du budget primitif de 2025 qui sera présenté au prochain Conseil. Face aux contraintes financières inédites imposées aux collectivités territoriales par le gouvernement Barnier, les élus de la Métropole expriment leur colère et leur incompréhension, tout en assurant, en responsabilité, qu'ils mettront tout en œuvre pour assurer une gestion pérenne et sauvegardée de la collectivité. De nombreuses mesures sont quant à elles à l'ordre du jour de ce Conseil, notamment des investissements à destination des pôles d'enseignement supérieur pour assurer des conditions d'accueil des étudiants toujours plus performantes, la création d'un réseau de mini-stations météorologiques afin de prévenir les risques environnementaux liés au climat, ou encore l'adoption d'une charte de bonnes pratiques pour les professionnels concernés par le Fonds Air Bois de la Métropole. Enfin, la Métropole renouvelle son soutien aux communes via les financements FAA et FACIL, pour un total de 400 000€ sur divers projets d'aménagement public.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Ce Conseil Métropolitain est particulier, car c'est aujourd'hui que se tient le débat d'orientations budgétaires visant à constituer le budget 2025 de la Métropole, au plus près des besoins du territoire. Mais contrairement aux années précédentes, aujourd'hui, ce débat se tient dans une situation hors du commun : le gouvernement Barnier a mis en place, via le Projet de Lois de Finances, une pénalisation sans précédent des collectivités territoriales. Au mépris de leurs équilibres budgétaires, de la haute qualité générale de leur gestion et des politiques publiques qu'elles portent.

Je pose une question, lourde de conséquences : lorsqu'un gouvernement propose de telles mesures, quelle valeur porte-t-il au service public et à toutes celles et ceux dont la qualité de vie en dépend ?

Outre la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime, la Métropole Rouen Normandie est le deuxième investisseur public régional. Les impacts sont excessivement forts, injustes, l'approche est déloyale et stigmatisante, c'est du jamais vu à cette échelle. En cumulant la perte de recettes et les dépenses, la perte projetée pour la Métropole Rouen Normandie pourrait s'élever à 18,2 millions d'euros en fonctionnement. Un drame, lorsque l'on sait que notre collectivité possède des compétences obligatoires essentielles pour le territoire et ses habitants : développement économique, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, collecte et traitement des déchets, assainissement, eau... Ainsi que des compétences transférées dont il faut assurer l'onéreuse mais si nécessaire gestion, par exemple les transports en commun.

C'est tout l'équilibre de l'écosystème des collectivités territoriales qui est touché, de la Région à la Métropole en passant par le département, les communes... Autant de composantes essentielles à la décentralisation des services publics, mais dont pour autant l'avenir vient d'être décidé sans concertation. C'est un coup bas, un de plus dans une construction budgétaire marquée par l'impéritie au niveau national, l'impréparation et le rafistolage.

L'orientation du Gouvernement est un contresens extrêmement lourd, dont les conséquences seront assurément néfastes pour nos concitoyens. Nous mettrons tout en œuvre pour les limiter. Avec, pour notre part, transparence, précaution, et responsabilité. »

Orientations Budgétaires 2025 : le gouvernement assomme les collectivités, au détriment du service public et de l'économie locale

Le 10 octobre dernier, le gouvernement bouleversait durablement et de façon inédite l'économie en pénalisant lourdement les collectivités territoriales dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2025. Ces coupes budgétaires se font au mépris des équilibres budgétaires, de la qualité générale de la gestion des collectivités territoriales et des politiques publiques qu'elles portent.

C'est en effet un prélèvement à la source des recettes qui est proposé par le gouvernement, concentré sur les 450 plus grandes collectivités, dont le budget est supérieur à 40 millions d'euros. Outre la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime, la Métropole Rouen Normandie, deuxième investisseur public régional et les villes de Rouen et de Saint-Etienne-du-Rouvray sont touchées sur notre territoire.

Le prélèvement pour la Métropole Rouen Normandie pourrait s'élever à 5,4 millions d'euros. S'ajoutent à cette coupe arbitraire et dramatique pour l'action publique locale de nombreuses mesures complémentaires issues du Projet de Loi de Finances :

- Un gel des versements de la TVA, représentant un manque à gagner de plusieurs millions d'euros pour la Métropole alors que ce versement, venu remplacer les impôts locaux, représente une recette essentielle pour la collectivité ;
- Une baisse importante et inédite de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ;
- Une forte hausse des cotisations (4%) à la CNRACL qui sera poursuivie et augmentée en 2026 et 2027 ;
- La suppression du FCTVA pour la plupart des dépenses de fonctionnement ;
- La diminution récurrente de la DGF (-4,6 millions d'euros en 6 ans), qui pourrait être amputée de 2,1 millions d'euros en 2025 selon nos informations.

La perte cumulée de ces dépenses atteindrait 18,2 millions d'euros en fonctionnement pour la Métropole Rouen Normandie. Sans compter bien entendu l'abaissement des crédits du Fonds Verts qui diminueraient de 60% au niveau national, ou encore l'abaissement de près de deux points des taux de compensation du FCTVA en investissement.

Ces décisions nationales se feront au détriment des services publics, de l'investissement et de l'économie locale, alors même que, contrairement à l'Etat et à l'instar de toutes les collectivités et EPCI, la Métropole n'a jamais voté de budget en déficit et a veillé à maîtriser son endettement et sa fiscalité, malgré les turbulences. En effet, en 1993, la dette des collectivités représentait 9,2% du PIB ; en 2023, elle représente 8,9%. Durant ces 30 dernières années, celle de l'Etat est passée de 33,7% à 90% du PIB. De la même façon, les collectivités participent peu à la dégradation des comptes publics (31,4% de la dégradation totale de l'endettement public en 2023) et cela s'explique, pour leur part, pour les trois quarts par l'accélération des investissements et pour un quart par la dégradation de l'autofinancement (essentiellement les Départements). Elles ont par ailleurs l'obligation d'adopter un budget à l'équilibre (zéro déficit). C'est LA règle d'or. Agiter en épouvantail la gestion financière des collectivités pour faire oublier les errances de l'exécutif est une faute, qui ne crée pas les conditions d'un débat serein.

L'orientation du Gouvernement est un contresens extrêmement lourd, dont les conséquences seront assurément néfastes pour nos concitoyens. Cette stigmatisation opérée par l'Etat à l'encontre des territoires vise également la fonction publique dans sa globalité. Les annonces de suppressions de postes de fonctionnaires vont malheureusement dans ce sens. Le renchérissement du coût de la masse salariale via l'explosion à la seule charge des collectivités des cotisations CNRACL aussi. Les mesures annoncées par le gouvernement vont avoir des conséquences lourdes sur les services publics. Qui paiera ? Les Français, et d'abord les plus démunis d'entre eux. Le tissu économique local aussi, et en particulier les PME.

Néanmoins, et malgré les incertitudes de la discussion parlementaire, les éléments présentés dans le projet de Loi de Finances seront intégrés au budget primitif 2025 par **souci de sincérité, de transparence, de précaution et de responsabilités**. C'est ainsi un budget lourdement impacté qui sera proposé au vote au prochain Conseil Métropolitain, affaibli par les mesures du gouvernement Barnier **alors que les besoins en investissement des collectivités en faveur du climat dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'énergie sont estimés à eux-seuls à 11 millions d'euros supplémentaires par an et en moyenne d'ici 2030 par rapport à 2022**. En effet, la décision de faire peser l'effort maximum des collectivités sur les grandes villes et métropoles en particulier interroge sur les enjeux de cohésion et de solidarité nationale comme sur ceux de la transition écologique : deux tiers des français en situation de pauvreté résident dans les agglomérations ; l'engagement des grandes villes est déterminant dans la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'on estime que deux tiers des émissions de gaz à effet de serre y sont produites.

Avant les annonces gouvernementales, les hypothèses de travail vers lesquelles nous convergions, cohérentes avec les perspectives présentées en Conférence Métropolitaine des Maires, prévoyaient pour les budgets Principal, Transports et Déchets Ménagers une Capacité d'Autofinancement Brute cible d'environ 60M€, une CAF nette de l'ordre de 13 M€, et une capacité de désendettement de 13 années (à l'étape du Budget Primitif), permettant de soutenir un niveau d'investissement important. Les mesures annoncées par le Gouvernement, à travers le mécanisme de baisse de recettes (fiscalité, dotations et prélèvement : - 16,7 M€) et d'augmentations de dépenses (hausse de la CNRACL : + 1,5 M€) annihilent cette économie générale et **vont conduire notre Etablissement à remodeler ces hypothèses de travail et le cadre budgétaire 2025**.

Heureusement, nos finances sont saines et bien gérées, ce qui nous permet de maîtriser nos choix. Mais les intentions du Gouvernement de faire contribuer fortement les collectivités sont claires, explicites et déloyales.

La Métropole Rouen Normandie fait le choix de ne pas pénaliser ses politiques de solidarité envers les plus démunis, ses politiques d'accompagnement en matière de transition écologique et ses politiques de soutien à l'ensemble des communes qui composent le territoire métropolitain.

Elle fait également le choix de ne pas proposer de progression de sa fiscalité, pourtant plus faible que celle de la plupart des Métropoles de France (taux nettement inférieurs à la moyenne des Métropoles, pas de fiscalité sur le foncier bâti, une pression mesurée sur la TEOM : 8^{ème} Métropole de France par le taux).

Compte tenu des incertitudes actuelles sur les décisions budgétaires nationales, il sera également fait la proposition d'attendre avant d'inscrire au Budget des propositions nouvelles visant à renforcer la gratuité dans les transports en commun. Cela ne remet aucunement en cause la volonté politique de la majorité métropolitaine d'avancer sur ce sujet, comme nous l'avons fait très concrètement depuis le début du mandat.

Il est à noter enfin que la Région, confrontée aux mêmes problématiques, vient de nous faire part d'une contraction de la contractualisation régionale à 100€/ habitant, soit une diminution de 10 M€ du soutien de la Région dans le cadre du Contrat Région- Métropole qui était en cours de finalisation. C'est la double-peine et la mise en difficulté de l'ensemble des collectivités, parmi lesquelles la Région et le Département, aura bien d'autres conséquences si la loi de finances qui sera finalement adoptée reprend les mesures du PLF.

Nous dénonçons avec vigueur la déloyauté, l'insincérité et la gestion calamiteuse de l'Etat. Du côté de la Métropole, l'ambition est intacte. Le niveau d'investissement reste élevé. La Métropole fera face. Dans ce contexte nous serons comme à l'habitude, extrêmement sourcilleux sur l'engagement des crédits contractualisés.

Mais il est temps pour l'Etat d'aborder de façon cohérente les grands enjeux collectifs que représentent l'urgence climatique, l'adaptation de nos territoires au réchauffement, les efforts particuliers que doivent produire les collectivités sur le champ de la mobilité, de la rénovation des bâtiments, de la construction des grands réseaux, du développement de l'économie décarbonée. Seule cette approche permettrait d'aborder avec sérénité, constance et une vision pluriannuelle maîtrisée la transformation de nos territoires. L'Etat en est malheureusement loin.

Résilience face aux risques : la Métropole s'engage pour le déploiement d'un réseau de mini-stations météorologiques

Dans le cadre de sa politique d'adaptation au changement climatique, la Métropole Rouen Normandie prévoit le déploiement d'un réseau de mini-stations météorologiques afin de caractériser de façon plus précise les phénomènes climatiques et de suivre leur évolution : îlots de chaleur, sécheresse, risques d'incendies de végétation et de forêts, dégradation des habitats naturels et de la flore locale, fortes pluies... Les données seront accessibles gratuitement et en temps réel sur la plateforme d'Open Data de la Métropole Rouen Normandie (<https://data.metropole-rouen-normandie.fr/>). Ces données seront également fournies à l'Université de Rouen Normandie afin d'alimenter un projet de recherche sur les îlots de chaleur et les solutions d'adaptation fondées sur la nature (projet HELIOS), auquel la Métropole participe en tant que territoire d'étude.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 220 000€ HT, financé en partie par la Métropole et par des fonds encore à identifier (Région, Etat, projet CLIMAAX européen, programme FEDER FSE+ FTJ Normandie...)

Fonds Air Bois : la Métropole déploie une charte de bonnes pratiques professionnelles pour renforcer son dispositif

A travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) la Métropole s'est engagée à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire et vise une forte réduction des émissions des deux principaux polluants, que sont le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules fines (PM₁₀ et PM_{2.5}). Sur ce sujet, les données d'Atmo Normandie ont mis en avant l'importance de la mauvaise combustion liée au chauffage au bois domestique sur la qualité de l'air : la combustion du bois est responsable d'environ un tiers des émissions de PM_{2,5} sur le territoire de la Métropole. La Métropole a ainsi pour ambition de dépasser les objectifs nationaux et vise les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en termes de concentration de polluants atmosphériques à l'horizon 2030. Agir, d'une part, sur le parc d'appareils de chauffage domestique au bois en vue de tendre vers la suppression des foyers ouverts et des équipements anciens (< 2001) et d'autre part, sur les usages liés au chauffage au bois, constitue un axe d'amélioration de la qualité de l'air très efficace.

La Métropole Rouen Normandie a ainsi mis en place une stratégie visant le renouvellement des appareils peu performants et l'amélioration des pratiques liées au bois de chauffage tant des particuliers que des professionnels. L'objectif visé par la mise en œuvre de cette stratégie est le remplacement d'environ 6 900 appareils, réduisant de 35 % des émissions de particules PM issues du chauffage au bois domestique, sur 7 ans par rapport aux niveaux de 2020 déterminés via l'étude de Biomasse Normandie.

Pour faciliter le cadre d'échange, créer une dynamique territoriale avec l'ensemble des professionnels concernés par le dispositif du Fonds Air Bois, mais aussi afin de garantir une plus grande qualité des prestations, la Métropole Rouen Normandie a souhaité impliquer les installateurs d'équipements par le biais d'une charte qui leur est dédiée. À noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, l'obtention de l'aide financière sera conditionnée au recours à l'un de ces installateurs. La Métropole souhaite à présent associer les vendeurs de combustible bois de chauffage et les professionnels du ramonage de l'entretien des appareils. Elle met ainsi en place une charte de bonnes pratiques permettant à ces acteurs centraux de s'investir au mieux dans la démarche.

Les bonnes pratiques valorisées dans cette dernière sont les suivantes :

- La promotion d'un combustible bois de qualité et issu de forêts gérées durablement : granulés, bûches,
- La promotion de systèmes de chauffage performants et correctement installés,
- La bonne exécution des opérations d'entretien et de ramonage des appareils,
- L'encouragement à la substitution des foyers ouverts à travers la mise en place d'un fonds d'aide,
- La diffusion de bonnes pratiques pour réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Le recours à un professionnel signataire de cette charte de bonnes pratiques n'est pas obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'aide financière proposée par la Métropole dans le cadre du dispositif Fonds Air Bois. Cette démarche permet en revanche aux habitants d'identifier facilement des professionnels ayant des pratiques vertueuses et favorables à l'amélioration de la qualité de l'air. Pour permettre le dépôt des demandes d'adhésion par chaque professionnel volontaire, un formulaire de demande d'adhésion sera mis en place et mis en ligne sur le site d'Énergies Métropole : <https://energies.metropole-rouen-normandie.fr/>

Enseignement supérieur et recherche : la Métropole engage 70 000 euros pour la création d'un département d'odontologie

Le 21 mars 2022, la Métropole Rouen Normandie approuvait par délibération un programme d'investissement 2022-2026 en matière d'enseignement supérieur et de recherche, prévoyant un soutien pluriannuel de 55 millions d'euros. Dans le cadre des axes identifiés et suite aux annonces du Premier Ministre le 2 décembre 2021 sur la création de huit nouveaux sites universitaires en Normandie, il a été décidé de la création d'un Département d'Odontologie à l'Université de Rouen. En effet, la Normandie est la région française dont la densité de chirurgiens-dentistes libéraux est la plus faible : 41 praticiens pour 100 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 64 praticiens. Le constat est similaire à l'échelle du territoire métropolitain rouennais qui présente l'offre la plus faible de l'ensemble des métropoles nationales.

Ce projet, qui permettra d'accueillir, à terme, 50 étudiants par année, soit environ 300 étudiants au total, apparaît donc comme un projet structurant et majeur à la fois pour la politique métropolitaine en matière d'ESR (développement de l'offre de formation, structuration et dynamisation du Campus Santé), mais également pour sa stratégie en matière de santé. Conformément au plan de soutien métropolitain triennal, la Métropole attribue une subvention de 70 700€ à l'Université de Rouen Normandie au titre de l'année universitaire 2024-2025 permettant de poursuivre la montée en charge du département d'odontologie :

- 37 700 € en investissement, pour la réalisation de travaux et l'achat de matériels et équipements spécifiquement dédiés à la formation en odontologie. Au titre de l'année universitaire 2024-2025, le soutien métropolitain porte sur l'achat d'équipement pour les étudiants et de petits matériels d'enseignement,
- 33 000 € en fonctionnement, pour le financement de postes créés pour l'encadrement pédagogique. Au titre de l'année universitaire 2024-2025, le recrutement concernera 3 postes de Maître de Conférences Associé des Universités (MAST) et 2 postes de Chef de Clinique Associé ou de Chef de Clinique Assistant Hospitalo-Universitaire (CCA-AHU).

Campus de l'INSA : la Métropole s'engage à hauteur de 3 000 000 d'€ pour la requalification du bâtiment Magellan

Le 21 mars 2022, la Métropole Rouen Normandie approuvait par délibération un programme d'investissement 2022-2026 en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ce programme comprend notamment un volet relatif aux opérations de rénovation, intégrées dans le CPER 2021-2027, au titre duquel figure un soutien métropolitain à la requalification des espaces du bâtiment Magellan de l'INSA Rouen Normandie. L'opération vise à la réhabilitation-construction de surfaces dans le périmètre restreint du hall Magellan et du patio attenant. Le calendrier prévisionnel prévoit une réception des travaux en mars 2028.

Les objectifs attendus de cet important projet d'extension dont les volumes seront adaptables dans le temps en fonction de l'évolution des besoins et qui prévoit des espaces d'accueil et de vie étudiante ouverts au campus visent à sont de :

- Réaliser un espace vitrine pour l'INSA et pour le Campus,
- Concevoir un cœur de vie exemplaire, offrant une vie étudiante de qualité avec des espaces dédiés et adaptés,
- Créer une identité singulière de l'INSA par une ouverture vers la « Cité » (entrepreneuriat, partenariats avec d'autres établissements de l'ESR et entreprises du technopôle, coworking),
- Favoriser les interconnexions, les échanges avec l'environnement urbain, notamment pour les fonctions identifiées comme étant des points d'interface avec le quartier (sciences pour tous, engagement écocitoyenneté...),

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 9 700 000 € TTC. Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'Etat contribue à hauteur de 3 000 000 € TTC et la Région Normandie à hauteur de 3 400 000 € TTC. La Métropole est sollicitée pour un soutien à hauteur de 3 000 000 € TTC. La contribution de l'INSA Rouen Normandie est de 300 000 € TTC. Le soutien à ce projet portera à 41,30 millions d'euros la consommation de crédits de l'enveloppe de 55 millions d'euros du programme pluriannuel d'investissement 2022-2026 en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

La Métropole déploie 15 000 000 d'€ pour la construction d'une bibliothèque universitaire sur le campus de Mont-Saint-Aignan

Le 21 mars 2022, la Métropole Rouen Normandie approuvait par délibération un programme d'investissement 2022-2026 en matière d'enseignement supérieur et de recherche. C'est au travers de ce programme que la Métropole Rouen Normandie agit pour la construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire sur le campus de Mont-Saint-Aignan.

En effet, les deux bibliothèques universitaires du campus historique de Mont-Saint-Aignan (plus de 13 000 étudiants), datent de 1962 et 1967. Elles sont extrêmement vétustes techniquement, énergétiquement et réglementairement (structure métallique, défaut d'accessibilité...). Malgré les nombreux et importants travaux d'amélioration de sécurité réalisés depuis 2001, la « BU Sciences » et la « BU Lettres », sont sous un avis défavorable de la commission de sécurité depuis 1997. Par ailleurs, elles ne répondent plus fonctionnellement aux nouveaux usages en matière de documentation et de pédagogie. En raison de contraintes techniques et réglementaires, il est impossible d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, même élémentaires, pour répondre à l'évolution des besoins. La BU Sciences est désaffectée depuis 2019. Toutes les activités sont désormais concentrées dans la seule BU Lettres, dans des conditions de fonctionnement et d'accueil dégradées.

Le projet consiste ainsi à construire une bibliothèque unique, moderne et fonctionnelle, dans le secteur sud-ouest du campus, sur une emprise adjacente à l'actuelle bibliothèque de lettres et Sciences. Le dimensionnement du bâtiment s'appuie sur un besoin de bibliothèque universitaire pour les 13 000 étudiants du campus et prévoit 831 places assises pour un total de 7 319 m² de surface utile. Cette bibliothèque devra se doter de plusieurs missions essentielles qui en feront le cœur de la communauté universitaire, ouvert sur la cité :

- Un centre de ressources documentaires ouvert aux étudiants et aux citoyens du territoire,
- Un lieu de travail et de partage, pour les étudiants, les membres de la communauté universitaire et ouvert sur la société civile et l'entreprise,
- Un lieu d'échange, pour les chercheurs proposant des possibilités de collaboration à distance (dans le cadre notamment des partenariats de l'Université et dans une perspective internationale).

Les deux immeubles vétustes seront déconstruits et les terrains feront l'objet d'un aménagement urbain et paysager s'inscrivant dans le plan d'aménagement du campus de Mont-Saint-Aignan.

Le foncier utilisé est la propriété de l'Etat, affecté à l'Université dans le cadre d'une convention d'utilisation. Le bâtiment sera la propriété de l'Etat. Il fera l'objet d'une mise à disposition dans le cadre d'une convention d'utilisation entre l'Etat et l'Université. Le planning prévisionnel prévoit une mise en service en novembre 2028. Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 45 000 000 €. Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'Etat et la Région Normandie contribuent chacun à hauteur de 15 000 000 €. La Métropole est sollicitée pour un soutien à hauteur de 15 000 000 €.

La Métropole engage près de 4 millions d'€ pour la construction d'un gymnase sur le campus santé

Le 21 mars 2022, la Métropole Rouen Normandie approuvait par délibération un programme d'investissement 2022-2026 en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ce programme permet d'apporter un soutien à la construction d'un nouveau gymnase suite à la démolition du gymnase Thuilleau.

Cet équipement permettra ainsi de répondre aux activités des clubs et associations sportives de la Ville de Rouen mais aussi et de façon plus conséquente, aux besoins spécifiques des étudiants, des professionnels de la santé et des entreprises implantées au sein du parc d'activités Rouen Innovation Santé et plus largement du Campus Santé Rouen Normandie. Le taux d'occupation prévisionnel de l'équipement par les acteurs du campus Santé est estimé à 60 % des créneaux horaires. L'association Campus Santé Rouen Normandie a été pleinement intégrée aux études de programmation pour définir avec précision les besoins des établissements à satisfaire en matière de pratiques sportives / sport-santé et leur traduction en matière urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique. Cette collaboration a également permis d'identifier les modalités d'utilisation de l'équipement par les établissements du Campus.

Ainsi, outre les besoins de la Ville et des associations sportives, les principaux usagers de l'équipement seront :

- L'Université de Rouen dans le cadre des activités du SUAPS destinées aux étudiants et au personnel universitaire
- Le CHU de Rouen et le Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel afin de répondre aux besoins sportifs de leurs personnels
- Les établissements hospitaliers pour satisfaire les besoins en matière d'activités physiques adaptées
- Les associations sportives pour des stages de préparation / récupération
- Des organismes extérieurs et professionnels du « Sport-Santé » qui encadrent la pratique d'activités physiques ou sportives contribuant au bien-être et au maintien de la santé, à l'amélioration de l'état de santé des personnes atteintes de maladies chroniques et à la prévention de l'aggravation et/ou la récurrence de ces maladies chroniques.

Ce futur gymnase d'une superficie de 3 050 m² s'implantera sur les îlots L et M en entrée côté Est de la ZAC Rouen Innovation Santé, sur un foncier de 5 833 m² appartenant à la Métropole Rouen Normandie. Le montant prévisionnel total de l'opération s'élève à 9 828 000 € HT (foncier inclus). Les subventions attendues dans le cadre de cette opération s'élèvent à 2 119 000 € dont 1 699 000 € au titre du Contrat de Territoire avec la Région Normandie et 420 000 € du Département de la Seine-Maritime. Le reste à financer, estimé après mobilisation des subventions publiques, est de 7 709 000 € HT, soit une contribution métropolitaine attendue de 3 854 500 € (net de taxe), permettant de couvrir, avec la ville de Rouen, à parts égales, le financement en investissement de l'équipement.

Le calendrier de l'opération prévoit une livraison du gymnase au 2ème semestre 2027 pour une entrée en fonction au plus tard en septembre 2027.

Sport & handicap : soutien à Pagaies en Seine & au Club de Voile de St-Aubin-lès-Elbeuf

Le 12 décembre 2016, le Conseil a reconnu comme d'intérêt métropolitain la mise en place d'un dispositif d'acquisition de matériels spécifiques pour encourager la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Un règlement d'aides a été adopté pour définir les conditions d'éligibilité, les modalités d'instruction des demandes, et les règles d'intervention de la Métropole. Ce dispositif vise à offrir des conditions optimales de pratique aux personnes en situation de handicap et à soutenir les associations métropolitaines dans l'acquisition de matériels adaptés.

Dans ce cadre, deux associations répondant aux critères d'éligibilité ont sollicité des subventions pour l'achat de matériels spécialisés :

Le Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (CVSAE)

Le Club accueille depuis plus de 10 ans divers établissements spécialisés regroupant tous les types de handicap aussi bien moteurs que mentaux, ou les deux associés dans le cas de poly handicap. Cela lui a permis de développer l'action « voile thérapeutique » qui réunit plus de 400 personnes par an. Les objectifs sont divers, comme les stimuli contre les sensations du vent, les sons de l'eau ou le déséquilibre du bateau et permettent une réappropriation du corps. Les voiles des bateaux sont vieillissantes et l'achat de nouvelles voiles est devenu essentiel pour continuer l'aventure et permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité. Le budget prévisionnel pour l'achat des voiles est de 6 252 €. La Métropole financera cet investissement à hauteur de 5 210 €.

Le Club de Canoë-Kayak Pagaies en Seine

Le club souhaite créer un projet « Handi-cap'Aventure » dédiée uniquement aux personnes en situation de handicap de tout âge. Ce projet associe la randonnée et le bivouac en canoë. L'enjeu pour le club est de se munir d'une quantité suffisante de canoës permettant d'offrir des supports adaptés à tous les publics en situation de handicap. Une première demande a été faite à la Métropole en 2023 pour l'acquisition de 5 canoës. La deuxième phase de ce projet s'oriente vers l'achat de canoës biplaces permettant de transporter du matériel pour des séjours en randonnée bivouac. Le budget prévisionnel pour cette seconde phase est de 16 875,46 €. Le club sollicite le Département à hauteur de 6 884,78 € et la Métropole à hauteur de 8 103,78 €. La Métropole financera donc cet investissement à hauteur de la demande qui lui a été adressée.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : un soutien exemplaire aux entreprises à but d'emploi de Darnétal et Petit-Couronne

Le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) est une initiative profondément novatrice et inclusive, qui œuvre activement pour garantir le droit à l'emploi et transforme les territoires en pôles de développement social et économique. Grâce aux Entreprises à But d'Emploi (EBE), ce dispositif crée des activités nouvelles, non concurrentielles, et offre des opportunités d'embauche sans sélection aux Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE) résidant sur le territoire depuis au moins six mois. Cette approche permet de redonner confiance et dignité aux personnes éloignées de l'emploi tout en répondant aux besoins locaux.

Depuis 2020, la Métropole Rouen Normandie s'implique dans le dispositif avec détermination. En collaboration avec les 71 communes de la Métropole, une cartographie des besoins a été réalisée, révélant un vif intérêt de plusieurs communes pour une démarche collective autour de TZCLD. Parmi elles, Darnétal, Elbeuf, Grand-Quevilly, Malaunay, Petit-Couronne, Rouen, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, et Sotteville-lès-Rouen se sont engagées dans cette dynamique. Avec le soutien de la Grappe Normandie, une structure régionale d'accompagnement, un comité de pilotage a été formé en avril 2021 pour élaborer une stratégie métropolitaine solide et concertée. Quatre communes sous la forme de trois territoires d'action (Petit-Couronne, Darnétal, Rouen/Sotteville-lès-Rouen) ont candidaté pour expérimenter le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée avec le soutien de la Métropole pour aider à structurer la candidature, l'accompagnement d'une cheffe de projet, la formation d'équipes, l'aide financière renouvelée au financement à l'investissement. Les trois candidatures ont été reçues et validées, permettant à des personnes durablement éloignées de l'emploi et volontaires de retrouver un poste.

Ce travail collectif a permis de créer deux associations Entreprises à But d'Emploi : Adèle à Darnétal et La Marcotte à Petit-Couronne. Ces EBE jouent un rôle crucial en testant des activités locales porteuses de sens et en démontrant leur impact durable. Grâce à une première subvention de la Métropole, l'association Adèle a pu acquérir du matériel informatique, un véhicule utilitaire, du matériel de jardinage et une machine à laver professionnelle. De son côté, La Marcotte s'est équipée de matériel informatique, de jardinage, de bricolage, ainsi que d'équipements de cuisine, renforçant ainsi leurs capacités à répondre aux besoins du territoire.

Pour pérenniser cet élan positif, la Métropole accorde une nouvelle subvention de 15 000 € aux deux EBE, permettant de financer des achats d'équipements essentiels et d'investir dans le développement de leurs activités. Ce soutien réitéré incarne l'engagement de la Métropole à faire de l'inclusion sociale et de l'accès à l'emploi des priorités absolues, et contribue à faire des territoires de Darnétal et Petit-Couronne des exemples inspirants de solidarité, d'innovation et de développement économique inclusif.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes en engageant plus de 400 000 euros

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Ces investissements se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les co-financeurs du territoire.

Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Gouy**
 - Remplacement des menuiseries de l'école communale (FAA : 1 872,16 €)
- **Saint-Aubin-Epinay**
 - Rénovation acoustique - Salle multisport et restaurant scolaire (FAA : 10 361,00 €)
 - Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle « Renée Moriceau » (FAA : 23 127,33 €)
- **Hénouville**
 - Installation aire de jeux (FAA : 5 850,34 €)
- **Saint-Paër**
 - Réfection toiture de la Mairie (FAA : 10 267,25 €)
- **Bihorel**
 - Travaux de remplacement des éclairages des terrains sportifs de l'Hippodrome des Trois Pipes (FACIL : 44 744,10 €)
 - Travaux de remplacement des sanitaires du parc de L'Argillère (FACIL : 13 038,53 €)
- **Caudebec-lès-Elbeuf**
 - Mise en place d'un nouveau système de chauffage de l'église (FACIL : 22 229,93 €)
 - Remplacement des fenêtres avec asservissement pour exutoire de fumée et de chaleur à la salle Marcel David (FACIL : 6 251,04 €)
- **Déville-lès-Rouen**
 - Végétalisation du cimetière (FACIL : 9 015,81 €)
 - Installation de défibrillateurs (FACIL : 1 235,55 €)
- **La Neuville-Chant-d'Oisel**
 - Aménagement du Parc paysager (demande complémentaire) (FACIL : 7 296,50 €)
- **Mesnil-Esnard**
 - Travaux de rénovation et de construction d'équipements sportifs sur le stade Stanislas Bilyk (FACIL : 150 000,00€)
- **Oissel**
 - Travaux sur l'école municipale de musique et de danse (FACIL : 13 079,42 €)
- **Rouen**
 - Ecole « Hameau des Brouettes » - Remplacement des menuiseries (FACIL : 106 205,64 €)
- **Sahurs**
 - Aménagement de la cour du groupe scolaire de l'école « Franck Innocent » (FACIL : 1 299,79 €)

Perrine BINET
perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare
justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 76 84 24 | 06 60 71 99 61